

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Marché de prestation intellectuelle

**Programme d'interventions scolaires sur le territoire Tech-Albères afin de sensibiliser
le jeune public au risque d'inondation (année scolaire 2024-2025)**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché public de prestation intellectuelle ayant pour objet **un programme d'interventions scolaires sur le territoire Tech-Albères afin de sensibiliser le jeune public au risque d'inondation** ;

Considérant que l'offre de **l'entreprise Mayane et de sa filiale associative Mayane Éducation** est de nature à pleinement satisfaire les besoins du Syndicat ;

DECIDE

Article 1 : De conclure un marché public ayant pour objet **un programme d'interventions scolaires sur le territoire Tech-Albères afin de sensibiliser le jeune public au risque d'inondation avec l'entreprise Mayane et sa filiale associative Mayane Éducation**. Ces interventions seront réalisées au cours de l'année scolaire 2024-2025. Le montant de cette prestation est de 19 245 € TTC.

Article 2 : Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Article 3 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

